



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PASSÉ SELON LA PROCEDURE FORMALISÉE
EN APPLICATION DES ARTICLES R.2124-1 ET R.2124-2, 1^o DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
APPEL D'OFFRES OUVERT

Projet n°10RN26

Maître de l'ouvrage/ Acheteur

ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATANTS
SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE
DIRECTION D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE DE SAINT-DENIS (DID SDS)

Objet du marché

MAYOTTE (976) – DZAOUDZI - Quartier Cabaribère – Production d'études de diagnostics structurels sur huit bâtiments.

ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

(page à remplir uniquement en cas de contractant unique)

Je soussigné,

NOM, PRÉNOM, FONCTION :

.....

A compléter, au choix, selon la nature de l'opérateur économique :

Agissant en mon nom personnel domicilié à :

.....

.....

.....

Téléphone :

Adresse e-mail :

OU

Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :

.....

.....

Au capital de :

Ayant son siège social à :

.....

.....

.....

Téléphone :

Adresse e-mail :

N° SIREN :

N° du code d'activité économique principale (APE) :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (CCP), **Projet n°10RN26**, et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles R.2143-3 et suivants du Code de la commande publique, je m'engage, sur la base de mon offre sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations.

Mon offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **4 mois** à compter de la date limite de remise des offres, fixée par le Règlement de la consultation

Nous soussigné(e)s,

NOM, PRÉNOM, FONCTION :

.....

.....

Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :

.....

.....

Au capital de :

Ayant son siège social à :

.....

.....

.....

Téléphone :

Adresse e-mail :

N° SIRET :

N° du code d'activité économique principale (APE) :

L'entreprise

agissant en tant que

- mandataire solidaire du groupement conjoint ☐

- mandataire du groupement solidaire ☐

pour l'ensemble des opérateurs économiques groupés ayant donné pouvoir au mandataire.

ET

NOM, PRÉNOM, FONCTION :

.....

.....

Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :

.....

.....

Au capital de :

Ayant son siège social à :

.....
.....
.....
Téléphone :

Adresse e-mail :

N° SIRET :

N° du code d'activité économique principale (APE) :

ET

NOM, PRÉNOM, FONCTION :
.....
.....

Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :
.....
.....

Au capital de :

Ayant son siège social à :
.....
.....
.....

Téléphone :

Adresse e-mail :

N° SIRET :

N° du code d'activité économique principale (APE) :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (CCP), **Projet n°10RN26** et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles R.2143-3 et suivants du Code de la commande publique, nous nous engageons sur la base de l'offre du groupement sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations.

L'offre du groupement ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de **4 mois** à compter de la date limite de remise des offres, fixée par le Règlement de la consultation.

ARTICLE 2 - PRIX

2-1. Montant de l'offre

Les prestations seront rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire.
Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 4.3 du C.C.P.

2-2. Tranches

Tranche ferme : bâtiments ex-hôpital, maison des médecins et 073

Montant HT / TTC (TVA à 0 %)	€
------------------------------	--------

soit, en lettres :euros TTC

Tranche optionnelle : bâtiments 010, 011, 015, 019 et 020

Montant HT / TTC (TVA à 0 %)	€
------------------------------	--------

soit, en lettres :euros TTC

2-3. Créance présentée en nantissement ou cession

La créance maximale que je pourrai ou le groupement dont je suis mandataire pourra présenter en nantissement ou céder est de :

Montant HT / TTC (TVA à 0 %)	€
------------------------------	--------

soit, en lettres :euros TTC

Lorsque le bénéficiaire du nantissement ou de la cession de créances souhaite la communication des renseignements prévus à l'article R.2191-60 du Code de la commande publique, il en fait la demande à la DID de Saint-Denis.

ARTICLE 3 – DELAIS

Les délais d'exécution de chacune des tranches sont les suivants :

Tranche	Délai
Ferme	4 mois
Optionnelle	5 mois

Le délai de la tranche ferme commence à la notification du marché.

Le délai de la tranche optionnelle part de la date de notification de la décision de son affermissement qui doit être notifiée au plus tard un an après la notification du marché.

La tranche ferme et la tranche optionnelle peuvent être concomitantes.

Il n'y a pas d'indemnité d'attente ou de dédit.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 4.2 du CCP.

L'Acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du/des compte(s) faisant l'objet du/des relevé(s) d'identité bancaire transmis à l'appui de l'offre. En cas de co-traitance, il est indispensable de disposer d'une répartition des paiements pour chacun des co-traitants.

Toutefois, l'Acheteur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement, en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

ARTICLE 5 - AVANCE

Sous réserve que le montant du marché soit supérieur à 50 000 euros HT :

l'opérateur économique désigné ci-après :

☐ refuse de percevoir l'avance prévue à l'article R.2191-3 du Code de la commande publique

ou

les opérateurs économiques désignés ci-après *:

☐ refuse(nt) de percevoir l'avance prévue à l'article R.2191-3 du Code de la commande publique

** En cas de groupement, lister tous les opérateurs refusant le bénéfice de l'avance. A défaut d'avoir expressément refusé le bénéfice de cette avance, celle-ci leur sera versée automatiquement, sur la base de la répartition des paiements jointe au présent acte d'engagement.*

ARTICLE 6 - RESPONSABLES DÉSIGNÉS POUR LA GESTION DU MARCHÉ

Le responsable du suivi administratif et technique du marché pour le titulaire est le suivant :

Nom Prénom			
Fonction			
N° téléphone :		N° mobile :	
Adresse électronique :			

Le suppléant du responsable du suivi administratif et technique du marché pour le titulaire est le suivant :

Nom Prénom			
Fonction			
N° téléphone :		N° mobile :	
Adresse électronique :			

ARTICLE 7 - RESPONSABLE EN CHARGE DES ACTES DE SOUS-TRAITANCE

Dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation des actes de sous-traitance, la personne physique responsable de la gestion et la vérification en cas d'actes spéciaux pour le titulaire est :

Nom Prénom			
Fonction			
N° téléphone :		N° mobile :	
Adresse électronique :			

Signature électronique de l'opérateur économique
Signature électronique de l'Acheteur
Notification du marché à l'attributaire
Notification dématérialisée via la PLACE